



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 33130

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport « La justice face aux dérives sectaires : réflexion et évaluation des dispositifs judiciaires de lutte contre les dérives sectaires » de Georges Fenech, publié en juillet 2008. Ce rapport préconise de favoriser la création d'un observatoire européen sur les dérives sectaires et l'harmonisation des jurisprudences des États membres. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, indique à l'honorable parlementaire qu'elle partage le constat de l'intérêt d'une harmonisation, au plan européen, de la lutte contre les dérives sectaires. À cette fin, des professionnels ayant travaillé sur des procédures révélant des dérives sectaires interviennent dans les actions de formation menées par l'École nationale de la magistrature et la direction des affaires criminelles et des grâces. Ainsi, la session de formation continue assurée en décembre 2008 à l'École nationale de la magistrature comprenait, pendant une demi-journée, des interventions permettant de comparer les conceptions et dispositifs de divers pays européens sur le sujet. La garde des sceaux indique donc à l'honorable parlementaire qu'elle soutiendra l'action que pourrait mettre en oeuvre le ministère des affaires étrangères et européennes visant à favoriser la création d'un observatoire européen sur les dérives sectaires.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33130

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8957

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2903